No carte:	
Matricule:	
No-tél. :	



« Nightcard »

Co	onditions générales
Pa	r la présente le/la soussigné ainsi que son représentant légal
	déclare être d'accord avec les conditions générales suivantes :
1)	La « Nightcard » sera enregistrée définitivement après paiement à la recette communale.
2)	La « Nightcard » est strictement personnelle et ne pourra être utilisée que par son titulaire.
3)	En cas de perte, le titulaire d'une « Nightcard » ou son représentant légal doit informer sans délai l'entreprise privée chargée du transport.
4)	Le détenteur de la « Nightcard » se conformera aux instructions et règlements en vigueur concernant l'utilisation des transports en commun.
5)	L'administration communale de Kayl n'assumera aucune responsabilité envers le détenteur de la « Nightcard » du fait d'éventuels manquements aux obligations engagées par l'entreprise privée chargée de l'organisation du service « Night-Rider » (accident, coupure de service, retard, confort, comportement des autres voyageurs et du personnel, état du matériel roulant, propreté dans les bus et autres,).
6)	En cas de non-observation des présentes conditions générales ou de réclamations de la part de l'entreprise privée chargée du transport envers le détenteur d'une « Nightcard », ce dernier pourra se voir retirer son autorisation de transport sans aucune formalité.
7)	Tarif actuellement en vigueur depuis, le 1 ^{er} janvier 2008 : 14-27 ans gratuit ; à partir de 28 ans 80 €
Ka	yl, le

Accord et signature du représentant légal

(faire précéder par la mention manuscrite « lu et approuvé ») Signature du titulaire

(faire précéder par la mention manuscrite « lu et approuvé »)